

large mesure les responsabilités de la défense nationale.

La Chambre est d'avis que, étant données les relations constitutionnelles existant entre la mère patrie et les colonies autonomes, le versement au trésor impérial d'une contribution déterminée pour des fins navales et militaires ne constituerait pas, en ce qui concerne le Canada, une solution satisfaisante du problème de la défense.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à favoriser l'organisation d'un service naval canadien en coopération et relation intimes avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'amirauté lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire et au maintien de la paix universelle.

La Chambre est fermement convaincue que chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour prêter aux autorités impériales son concours le plus loyal et le plus cordial en toute mesure tendant au maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'empire.

La Chambre a adopté cette résolution d'une commune voix, et c'est le chef de l'opposition d'alors qui en a suggéré le texte. Elle formulait le programme du parti conservateur de ce temps-là et celui de toute la population canadienne. Ce programme était d'accord avec les engagements pris par le premier ministre du Canada lors des conférences coloniales, engagements qui ont été ratifiés et confirmés par le Parlement. Lorsque la droite nous demande: "Pourquoi n'avez-vous pas consulté le pays; pourquoi n'avez-vous pas alors soumis au peuple votre programme naval"? nous répondons qu'il n'y avait pas de divergence d'opinions sur cette question. Elle n'était pas nouvelle. Elle avait été soulevée et discutée à la conférence impériale de 1902 et aux divers conférences subséquentes, avant que le projet n'eût été formulé dans la résolution que la Chambre a adoptée d'une commune voix. Par conséquent, il n'était pas nécessaire de consulter le peuple.

Dans ce cas-ci, on déroge aux principes reconnus du gouvernement responsable. Il y a une innovation qui doit être soumise au peuple. Celui-ci est divisé sur cette question; par conséquent il doit être appelé à se prononcer.

M. DAVIDSON: Avant de reprendre son siège, l'honorable député nous dira-t-il s'il approuve le principe de l'amendement, à savoir qu'un bill concernant le remaniement de la carte électorale doit être déposé au cours de la présente session de la législature?

M. CHISHOLM: Je discute la question navale, non la question du remaniement des circonscriptions électorales. J'aurai

M. CHISHOLM (Antigonish).

quelque chose à dire sur ce dernier sujet quand le temps viendra, et j'espère que mon honorable ami montrera plus de zèle pour obtenir quelque chose pour la Nouvelle-Ecosse lors de la confection de la nouvelle carte électorale qu'il n'en a déployé jusqu'à ce jour pour favoriser l'établissement de l'industrie de la construction navale à l'aide du programme de son chef. Le chef de l'opposition de ce temps-là et son principal lieutenant, le ministre du Commerce, étaient opposés à une contribution et le motif qu'ils invoquaient s'applique avec une égale force à toutes sortes de contributions. Qu'on me permette une autre citation dans l'intérêt des députés de la droite. Je rapporterai les paroles du chef du Gouvernement lui-même. Il disait:

Quelqu'un a suggéré, au lieu de l'organisation d'une marine canadienne, l'adoption d'un mode de contribution annuelle de la part du Canada en faveur de la métropole.

Il parlait d'une contribution "annuelle", mais il faut voir sous le même jour toutes sortes de contributions.

...et je dois admettre qu'au point de vue stratégique je serais enclin à partager l'opinion de l'amirauté que ce serait là la meilleure manière, pour les possessions autonomes de l'empire, de fournir leur quote-part. Mais, monsieur l'Orateur, au point de vue constitutionnel et politique, je suis opposé à cela pour plusieurs raisons.

Ces raisons militent contre le présent projet de contribution aussi énergiquement que contre le projet de contributions annuelles.

D'abord, je ne crois pas que cela puisse durer. En deuxièmement, il y aurait là une source de froissements. Cela fournirait un élément de lutte entre les partis. La nature et le montant de la contribution seraient l'objet de la critique dans les deux parlements. Cela ne pourrait avoir ni permanence, ni continuité. Cela conduirait à la rupture du lien actuel entre le Canada et l'empire.

A mon avis, l'on ne saurait établir la coopération permanente en fait de défense qu'en se servant de nos propres matériaux, du travail de nos propres citoyens, qu'en utilisant et en développant nos propres talents et nos propres ressources, et surtout en cultivant chez le peuple le sens de sa responsabilité en ce qui concerne sa quote-part des affaires internationales.

Eh bien, inculquera-t-on aux gens ce sens de la responsabilité en les obligeant à ouvrir leur bourse, à y prendre ce qui s'y trouve et à l'envoyer à l'Angleterre. Je déclare que la politique du parti conservateur en ce temps-là n'était pas une politique de contribution, mais de défense navale canadienne. Qu'on me permette de citer d'autres conservateurs qui font autorité. Je préfère citer des conservateurs plutôt que des libéraux, parce que la droite ne niera pas le poids de l'opinion de ses organes et de ses chefs.